

Rapport N° 161

Demande de crédit de CHF 175'200.- pour l'extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Grand T'Etraz

Demande de crédit de CHF 41'000.- pour l'inscription dans la durée d'un poste administratif de 0.5 EPT au secrétariat des UAPE

Nyon, le 04.06.2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis 161, s'est réunie le mardi 20 mai 2014. Elle était composée de Mesdames ANNEN Valérie et PIERREN Taina (absente) et de Messieurs DUMAS Antoine, EQUHEY Steve, KRASNIQI Sadik, PERRIN Christian, VOGEL Jürgen et KARLEN Dominique.

Les membres de la Commission remercient Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et Monsieur le Chef de service Michel Piguet, pour les documents fournis, les explications et leurs réponses aux questions soulevées.

1. Introduction

La séance commence par une présentation de Mme Stéphanie Schmutz et M. Michel Piguet, sur les objets contenus dans le préavis, les enjeux et les raisons d'augmenter la capacité de l'UAPE du Grand T'Etraz (de 36 à 48 places), du 1,3 EPT pour renforcer l'équipe éducative de l'UAPE et du poste 0,5 EPT pour un collaborateur administratif au secrétariat des UAPE

2. Descriptif pour l'extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Grand T'Etraz

L'UAPE du Grand T'Etraz a ouvert ses portes le 1^{er} août 2013, avec 36 places autorisées. Cette structure parascolaire du Nord-Est de Nyon reçoit des écoliers des 4 écoles les plus proches (1^{ère} à 6^{ème} primaire) :

- Gai-Logis (122 élèves) ;
- La Paix (119 élèves) ;
- La Redoute (39 élèves) ;
- Le Rocher (53 élèves).

A la création de cette UAPE, la commune a décidé de limiter, par mesure de prudence, le nombre de places à un maximum de 36. Elle estimait nécessaire d'observer le fonctionnement de la

structure dans ses nouveaux locaux, d'une part, et de mesurer l'intérêt des parents pour ce nouveau lieu de garde, d'autre part.

La commune a constaté, après la première année d'activité, que cette UAPE a rencontré un vif succès et que les transformations effectuées avec de nouveaux équipements (cuisine, local de colloque, etc...) sont particulièrement bien adaptées.

Dès lors, la Municipalité souhaite augmenter la capacité d'accueil pour la rentrée 2014, au vu de l'intérêt porté par les parents pour cette structure et du nombre important d'inscriptions parvenues au guichet central ces derniers mois.

1. Il manque 15 places, surtout pour midi, dans le secteur du Grand T'Etraz. Une augmentation du nombre de places autorisées apporterait la solution pour la prochaine rentrée scolaire ;

2. Il manque 38 places pour répondre aux demandes des élèves fréquentant les écoles du Couchant et des Tattes d'Oie. Le projet de construction d'UAPE au Couchant, en plus du Cèdre Magique, apporterait la solution, mais pas avant 2016.

A ce jour, ce sont 53 enfants qui n'ont pas trouvé de place pour la rentrée et qui restent en liste d'attente.

L'UAPE du Grand T'Etraz, dans sa configuration actuelle, pourrait augmenter sa capacité d'une douzaine de places supplémentaires passant de 36 à 48 places, tout en respectant les normes de l'Office d'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) en matière de surface disponible par enfant notamment.

Au niveau des charges financières induites par cette augmentation de capacité, il sera nécessaire de renforcer l'équipe éducative et de procéder à l'achat de mobilier complémentaire.

Selon le cadre de référence de l'OAJE, un-e professionnel-le est nécessaire pour 12 enfants. Etant donné que la structure du Grand T'Etraz accompagne les enfants dans 4 écoles différentes et qu'elle est ouverte de 7h à 19h, il serait indispensable d'engager 1.5 EPT pour pouvoir respecter le cadre de référence. Cependant, étant donné les taux de fréquentation plus bas les mercredis et certains matins, nous estimons qu'un engagement à 1.3 EPT sera suffisant.

Par ailleurs, il y a lieu de procéder à certains travaux nécessaires non identifiés lors de l'ouverture de la structure, à savoir l'installation d'une isolation phonique du plafond du corridor et le remplacement des plafonniers des salles.

3. Descriptif pour l'inscription dans la durée d'un poste administratif de 0.5 EPT au secrétariat des UAPE

Le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse (SASEJ) gère trois unités d'accueil pour écoliers (UAPE), sur 4 sites, pour un total de 156 places, ce qui correspond à 195 enfants placés et 177 familles concernées.

Au vu du développement important de ce secteur au sein du SASEJ, nous avons opté en 2011 pour un type d'organisation qui garantit une gestion administrative et financière centralisée, ainsi qu'un seul niveau décisionnel qui dépend directement du Chef de service.

Cette organisation est constituée d'une direction des UAPE (poste à 100%) dotée d'un secrétariat central (poste à 50%), dont dépendent les responsables pédagogiques de chaque site UAPE. Ces derniers sont dès lors déchargés des questions administratives par le secrétariat central (facturation aux parents, gestion des contrats, etc.).

Afin d'optimiser l'organisation actuelle décrite plus haut, d'une part, et de prévoir une structure administrative permettant de répondre au développement de l'accueil parascolaire, d'autre part, il est nécessaire de se doter d'un secrétariat central performant et correctement dimensionné capable de répondre aux attentes.

Conclusion :

En conclusion, la commission unanime demande que le préavis 161 soit accepté. A ses yeux, l'augmentation des places d'accueils pour cette UAPE est justifiée car la demande est grande à Nyon.

Il est nécessaire de renforcer l'équipe éducative (selon le cadre de référence de l'OAJE, un-e professionnel-le est nécessaire pour 12 enfants).

L'achat du mobilier fait partie de la même démarche d'optimisation des locaux.

La commission a entendu les arguments de Madame la Municipal à propos du poste administratif au secrétariat des UAPE et comprend qu'il est souhaitable de pérenniser ce poste, mais exprime le vœu que le poste de maturant que gérât cette fonction ne disparaisse pas du quota de formation de l'administration mais soit repourvu dans un autre service.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 161 concernant une demande de crédit de CHF 175'200.- pour l'extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Grand T'Etraz et une demande de crédit de CHF 41'000.- pour l'inscription dans la durée d'un poste administratif de 0.5 EPT au secrétariat des UAPE,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à augmenter les places d'accueil de l'UAPE Le Grand T'Etraz de 36 à 48 dès août 2014 ;
2. d'autoriser la Municipalité à engager 1.3 EPT supplémentaires pour l'UAPE du Grand T'Etraz ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'100.- à inscrire au budget 2015, prorata temporis pour 5 mois sur les comptes 2014, à prélever sur les comptes 765.30, 31, et 36, partiellement compensés par des recettes supplémentaires pour un montant de CHF 94'200.- ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 15'100.- pour le mobilier et pour les travaux, à inscrire au compte 765.3111 ;
5. d'autoriser la Municipalité à engager 0.5 EPT de secrétaire pour le secteur des UAPE ;
6. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 41'000.- à inscrire au budget 2015, prorata temporis pour 6 mois sur les comptes 2014, à prélever sur les comptes 710.3011 et suivants.

La Commission :

ANNEN Valérie
DUMAS Antoine
EQUEY Steve
KRASNIQI Sadik
PERRIN Chistian
VOGEL Jurgen
KARLEN Dominique (président rapporteur)